

refuser les qualités bienfaisantes qui ne peuvent appartenir qu'au thé de Chine. . . ."

Ainsi, sans se donner la peine de faire l'analyse du thé canadien, la *Revue Agricole* décide donc formellement que cette plante ne peut être substituée au thé chinois, parce que, assurément, elle ne contient pas la théine. Singulière assertion qui nous semble sans valeur dans le cas actuel, hormis qu'il suffise d'affirmer pour avoir raison. La *Revue* ajoute que les partisans du thé canadien commencent à se douter qu'il ne contient pas la théine. Mais où trouve-t-elle dans les paroles de M. Gauvreau, qu'il commence à se douter que cette plante ne contient pas de théine. Au contraire, ce monsieur paraît convaincu qu'elle en contient, mais plus patient que certains écrivains, il voudrait que l'analyse viendrait asseoir sa conviction sur des preuves certaines. En attendant, il s'abstient de conclure et d'affirmer.

Mais voici une conclusion qui surpasse tout ce qu'on peut imaginer dans le genre :

" Dans nos voyages en Suisse, dit le rédacteur de la *Revue*, chaque petit village avait son " thé " particulier, cueilli sur le flanc de hautes montagnes. C'était une infusion fort agréable au goût et variant selon la localité, mais ne possédant pas les propriétés bienfaisantes du thé de Chine. "

Ainsi de ce que la Suisse ne possède pas le thé chinois, la *Revue* en conclue que le Canada ne le possède pas non plus. Admirable ! n'est-ce pas ?

Que la *Revue* engage quelques-uns de ses lecteurs à faire l'analyse demandée nous la remercierons au nom de nos concitoyens ; mais nous la prions de ne pas décider aussi légèrement une question si importante. D'ailleurs plusieurs amateurs du thé portent sur cette plante un jugement tout opposé au sien.

Un contraste frappant.

Il y a à peu près deux à trois semaines, un citoyen de Notre-Dame de Lévis, M. Montminy, faisait une action qui prouve la bonté de son cœur et qui mérite toute la publicité possible.

Ce respectable citoyen aperçoit dans la coupe du rocher qui se trouve à l'extrémité ouest de Notre-Dame, une pierre qui se détache et tombe sur les lisses. Dans l'impossibilité d'enlever ce bloc d'un poids considérable, et prévoyant le désastre qui pouvait en être la suite, il court chez un des gardiens de la ligne, s'empare d'un pavillon, et s'avance en l'agitant, au-devant des chars qui s'approchent en toute vitesse ; son signal est compris, on s'arrête, on libère la voie et on empêche ainsi probablement la perte de la vie d'un grand nombre de personnes.

Pendant que se passait ce fait si digne d'éloges, un ou plusieurs misérables de la paroisse de St. Alexandre ou des environs, méditaient un projet infernal et attentaient à la vie de plusieurs de leurs concitoyens. Ces êtres dénaturés, on ne sait pour quels motifs, mettaient des lisses en travers de la voie ferrée, espérant sans doute causer un accident dont il est difficile de calculer les conséquences désastreuses.

Nous l'avons déjà dit et nous le répétons, de semblables attentats ne peuvent que soulever l'indignation publique et tous les

citoyens des localités où ils se commettent doivent se donner la main pour découvrir et dénoncer les forcés qui s'en rendent coupables.

Aussi engageons-nous fortement les citoyens de St. Alexandre et de St. André à faire toutes les recherches pour arriver à la découverte des auteurs de ce forfait. Dans de semblables circonstances, ce serait un crime contre la société, une abominable participation que d'écouter une fausse pitié qui porterait à cacher d'aussi grands coupables.

On nous informe que la compagnie a récompensé généreusement M. Montminy.

En terminant ce petit article nous croyons opportun de signaler une amélioration dans le transport des effets par le Grand Tronc. Avant l'administration de M. Macbean, surintendant de notre district, on remarquait, dans les hangars de la station de la Pointe Lévis des quantités considérables d'effets destinés aux marchands et aux cultivateurs des paroisses du bas du fleuve ; ses effets ne s'expédiaient que bien tardivement, et quelquefois qu'après plusieurs semaines. Aujourd'hui ces retards n'ont plus lieu, et grâce à l'esprit d'ordre et à l'activité du surintendant, les effets sont aussitôt expédiés que reçus.

De plus, nous avons entendu des marchands vanter hautement l'activité et l'exactitude d'un des employés de la station, M. William Papineau, qui est chargé de rectifier les envois.

Notre intention, en reconnaissant les améliorations opérées sous l'administration actuelle, n'est pas du tout de jeter du blâme sur le prédécesseur de M. Macbean ; loin de nous cette pensée, car tous les Canadiens n'ont eu qu'à se féliciter de son passage au milieu de nous.

A nos Abonnés.

N'ayant pu donner dans le premier numéro de la quatrième année de publication de la *Gazette des Campagnes*, certains détails sur l'état financier de cette feuille, qui, comme il a été dit, à quelque droit de compter sur l'avenir, nous devons dans le présent numéro, faire remarquer à nos bienveillants souscripteurs, combien il est nécessaire et urgent, pour assurer définitivement cet avenir, que le prix des abonnements soit fidèlement payé.

D'abord, qu'on n'oublie pas que la *Gazette des Campagnes*, entre les mains de ceux qui l'ont conduite depuis le trois avril 1862 jusqu'à ce jour, a été, dans leur intention comme dans leurs actes, ce qu'on appelle *une bonne œuvre* et non *une spéculation*. Cependant, personne n'a dû comprendre que cette bonne œuvre, comme toute autre, dût se faire en dehors de tout moyen pécuniaire indispensable. C'est pourquoi, dès le début, l'Administration de la *Gazette* a dû fixer, pour taux d'abonnement, trois chelins dix-huit sols : ce qui est plutôt une aumône qu'un prix équivalent au travail et dépenses nécessités par l'œuvre. Or, malgré ce taux léger, qui n'a point d'égal, nous pensons, dans le journalisme canadien, l'oubli, nous voulons bien croire, chez un trop grand nombre de nos souscripteurs, n'a fait jusqu'ici que gêner bien notablement la marche de cette œuvre, qui, d'ailleurs,